



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023  
Reçu en préfecture le 03/07/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230621-B20230620\_15\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaients présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 10

Étaients également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Étai excusé : Thomas HERBER, DST



### **15. Objet : Football Club Hettange - Demande de Subvention communautaire au titre des anniversaires : célébration des 50 ans**

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019,

L'association Football Club (FC) Hettange a été créée en 1973.

L'objet de cette association présidée par Monsieur Joffray KLOREK est la pratique du football.

Le club célébrera son 50<sup>e</sup> anniversaire les 22 et 23 juillet 2023.

A cette occasion seront organisées des rencontres amicales entre des sélections composées des joueurs des communes voisines et la CCCE.

De plus, des rencontres amicales opposant les équipes fanion et phare du club à des équipes de clubs étrangers viendront sceller les liens entre les associations et les joueurs.

Diverses animations retraçant l'histoire du club à travers les âges et des ateliers ludiques pour les plus jeunes permettront de susciter l'intérêt pour la discipline sportive et de contribuer à la promotion du FC Hettange.

Le FC Hettange présente un budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 15 000 €, intégrant le soutien de la CCCE à hauteur de 5 000 €.

Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté dans le dossier, le FC Hettange pourrait prétendre à une subvention de 5 000 € (50 ans x 100 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association « FC Hettange » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que la demande de subvention fixée à 100 € par année d'existence est inférieure à 50 % du budget prévisionnel,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 31 mai 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'accorder une subvention de 5°000 € à l'association sportive « FC Hettange » pour la célébration de son 50<sup>e</sup> anniversaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET

